Référence Police : 805306/25

**** Projet soumis à la décision de ,**

Monsieur Le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en ses lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la société JACOPS va réaliser des travaux en sous-traitance pour ORES à 7620 Guignies, rue du Bas-Bout et Château Carvin,

CONSIDERANT que ces travaux débuteront au plus tôt le 16 juin 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;
VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A R R E T E :

Article 1 : A partir du 16 juin 2025 et pour toute la durée des travaux, la vitesse est réduite à 30 km/h dans les rues Bas-Bout et Château Carvin à 7620 Guignies, à 100 mètres de part et d'autre de la zone de travaux.

Article 2 : Durant la même période, le stationnement est interdit dans toute la zone des travaux où seront installés des signaux E1.

Article 3 : Dans l'éventualité où une bande de circulation serait entravée, une priorité de passage sera accordée aux véhicules qui ne doivent pas dévier de leur trajectoire pour contourner l'obstacle.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43 (30km) - E1 -B19 - B21 - D1 -C46

Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le 12 JUIN 2025

Le Bourgmestre

Pierre WACQUIER

Administration Communale de Brunehaut - Hainaut -

,